

Diversification de l'apport protéique des repas des cantines scolaires

PORTEUR DE L'ACTION



Ville de Mouans Sartoux

ACTION

organisationnelle



L'ACTION

OBJECTIF :

Réduire l'impact environnemental, sanitaire et économique du contenu des plats servis dans les restaurants scolaires.

DATE DE DÉBUT : 01/01/2017

POSTES ÉMETTEURS VISÉS :

Poste 9 - Achats de produits ou services

Poste 12 - Transport de marchandise amont

CARACTÈRE : Indirect

DURÉE DE L'ACTION : Illimitée

NIVEAU D'APPROCHE	STATUT DE L'ACTION	MOMENT DE LA QUANTIFICATION
Approfondi	Intégrée	Mi-parcours

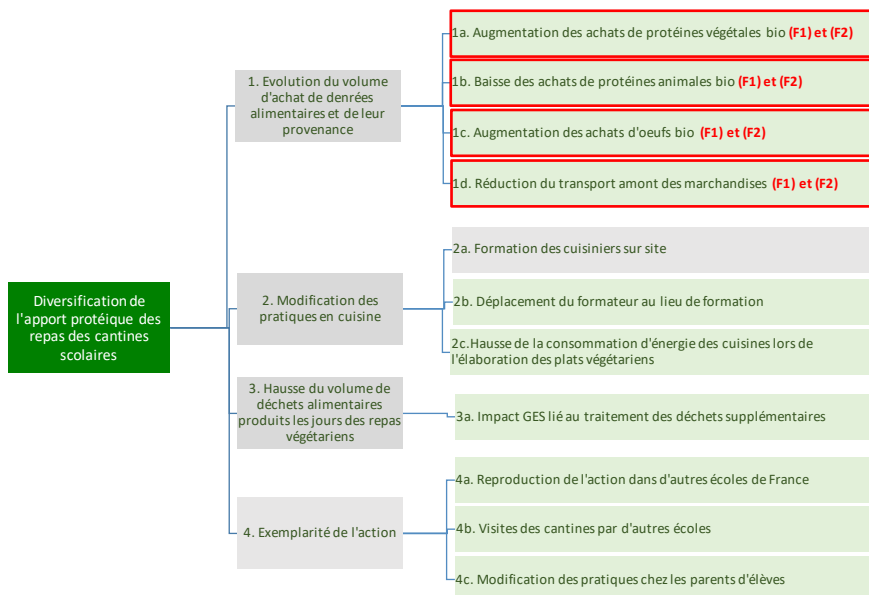


DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis 2017, la Ville de Mouans-Sartoux mène une politique de réduction des apports en viande dans les menus de ses 3 restaurants scolaires. Afin de maintenir un équilibre nutritionnel adapté aux classes d'âge, elle diversifie les apports protéiques en remplaçant certains repas carnés par des repas végétariens. Cette diversification s'est faite progressivement en augmentant tout d'abord les repas à base de protéines végétales, puis en l'accompagnant également d'une augmentation de repas à base d'œufs. Depuis septembre 2019, par semaine sont servis en plat principal deux fois de la viande, une fois du poisson, une fois des œufs et une fois des protéines végétales.



L'ARBRE DES CONSÉQUENCES DE L'ACTION



Conséquence ayant un impact GES

Conséquence titre ou n'ayant pas d'impact GES

(F1) Le facteur externe 1 s'applique

Conséquence prise en compte dans la quantification



LE PÉRIMÈTRE DE QUANTIFICATION DE L'ACTION

CONSTRUCTION DE L'ARBRE	HYPOTHÈSE 1	Le nombre de livraison hebdomadaire du fournisseur (Naturdis basé à Grasse) aux cantines n'évolue pas entre le scénario de référence et avec action (2 livraisons par semaine).		
	HYPOTHÈSE 2	L'évolution de la quantité achetée d'autres produits alimentaires est considérée comme indépendante de la mise en œuvre de l'action.		
	HYPOTHÈSE 3	Les conséquences liées à l'exemplarité de l'action ne sont pas prises en compte étant considérées de type effet multiplicateur.		
	HYPOTHÈSE 4	Toutes les denrées alimentaires sont de qualité bio au moment de la mise en œuvre de l'action.		
FACTEUR EXTERNE 1		Structure :	La quantité d'aliments achetés peut évoluer en fonction du nombre de repas servis, indépendamment des actions menées sur le contenu de l'assiette.	> Pris en compte
FACTEUR EXTERNE 2		Aubaine :	La loi Egalim prévoit que toute la restauration scolaire doit proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1er novembre 2019.	> Pris en compte
AUTRES INFORMATIONS		En parallèle de cette action, la Ville de Mouans Sartoux mène depuis plusieurs années une stratégie de haute qualité environnementale dans sa restauration scolaire. Cette stratégie a pour objectif de développer une production locale et biologique de fruits et de légumes visant à alimenter en partie les besoins des cantines scolaires, ainsi que le déploiement de mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.		



LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

La collectivité suit la réglementation en vigueur sans chercher à l'anticiper ou la renforcer. A partir du 1er novembre 2019, un repas végétarien par semaine est intégré dans les menus des 3 écoles, en substitution d'un plat à base de viande.



L'IMPACT GES DE L'ACTION

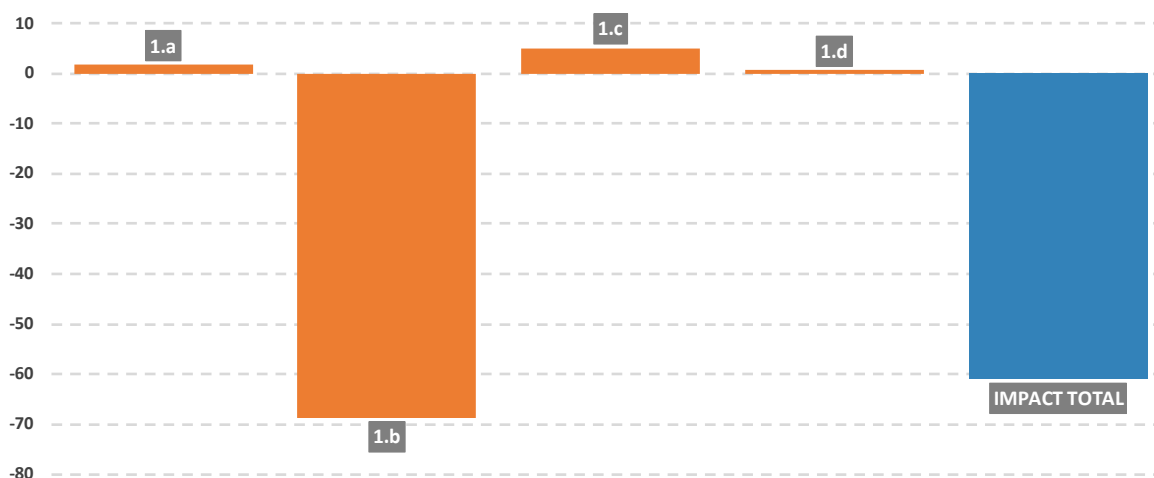
GES pris en compte : CO₂ fossile, N₂O

Date de début d'observation : Janvier 2017

Durée d'observation : Janvier 2017 à août 2020

1.a	Consommation des protéines végétales	2	tCO ₂ e
1.b	Consommation de viande	-69	tCO ₂ e
1.c	Consommation d'œufs	5	tCO ₂ e
1.d	Transport amont des denrées	1	tCO ₂ e
TOTAL CO ₂ e RÉDUIT / AUGMENTÉ		-61	tCO ₂ e
IMPACT TOTAL		-61	tCO ₂ e
INDICE DE CONFIANCE		Correct	

CO₂e réduit / augmenté



Les gains d'émissions de GES générés par l'action sont évalués sur la période janvier 2017 à juin 2020. Ils sont estimés à environ 61 tCO₂e soit environ un gain de 0,11 kgCO₂e par repas sur la période*.

L'analyse de l'impact GES par repas sur l'ensemble de la période permet de tirer les ratios** et les enseignements suivants :

- de janvier à avril 2017 (par mois), introduction de 1 repas à base de protéines végétales + 1 ou 2 repas à base d'œuf : ratio de 0,37 kgCO₂e par repas

- de mai à août 2018 (par mois), 3 repas base à de protéines végétales + 1 ou 2 repas à base d'œuf : ratio de 0,28 kgCO₂e par repas

- depuis septembre 2018 (par mois), 3 repas à base à de protéines végétales + 4 repas à base d'œuf : ratio de 0,32 kgCO₂e par repas

NOTE D'ANALYSE :

Le passage de 1 repas à base de protéines (réglementaire) à 3 repas par mois permet une importante réduction des émissions de GES par repas (- 24 %). Cette réduction est liée à une baisse conséquente du grammage de viande rouge par repas entre les deux périodes.

A l'inverse, l'augmentation du nombre de repas mensuel à base d'œuf a eu tendance à réaugmenter les émissions par repas du fait d'une importante augmentation de consommation d'œuf d'origine française couplée à une stabilisation du grammage de viande rouge entre les deux périodes suivantes.

*Envion 559 000 repas servis sur la période observée (source : Mouans-Sartoux).

** Le ratio comprend la production de la denrée + son transport du lieu de production à Mouans-Sartoux

L'INDICE DE CONFIANCE

Indice de confiance du résultat :

Correct

Indice de confiance par étape :

- Scénario de référence : Elevé

- Périmètre de quantification : Elevé

- Qualité des données : Correct

INDICE	COMMUNICATION	PRISE DE DECISION
Faible	En interne : avec prudence En externe : aucune	Intégration dans un processus de décision : hasardeuse
Correct	En interne : possible En externe : avec précaution	Intégration dans un processus de décision : envisageable
Optimal	En interne : possible En externe : possible	Intégration dans un processus de décision : favorable